

**Assemblée générale**

Distr. générale
17 septembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur les travaux de sa vingt et unième session extraordinaire*****Genève, 14 mai 2004****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Préparation de fond de la onzième session de la Conférence.	2
II. Questions diverses.	3
III. Questions d'organisation	4
Annexe	
Participation.	6

* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa vingt et unième session extraordinaire, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève le 14 mai 2004. Il sera publié sous forme définitive avec les rapports des trente-troisième, trente-quatrième et trente-cinquième réunions directives et de la cinquante et unième session du Conseil en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 15 (A/59/15)*.

I. Préparation de fond de la onzième session de la Conférence

Rapport du Comité préparatoire

1. Le **Président du Conseil**, s'exprimant en sa qualité de **Président du Comité préparatoire**, a présenté les travaux du Comité et leurs résultats, à savoir le projet de texte négocié pour la onzième session de la Conférence (TD(XI)/PC/CRP.7 et Add.1). Après avoir entendu des exposés du Représentant permanent de l'Inde sur le thème principal et les thèmes subsidiaires 1, 2 et 4 et du Représentant permanent des Philippines sur le thème subsidiaire 3, le Comité préparatoire avait approuvé *ad referendum* le document TD(XI)/PC/CRP.7, avec quelques amendements. Le Président a informé le Conseil qu'il appellerait l'attention du Comité plénier de la onzième session de la Conférence sur les préoccupations du Paraguay, qui s'était exprimé au nom des pays sans littoral, concernant le paragraphe 33 du document. Il a également demandé aux délégations de réfléchir au titre à donner au texte, par exemple Consensus ou Accord de São Paulo.

Décision du Conseil

2. Le Conseil a décidé de transmettre à la Conférence le projet de texte négocié (TD(XI)/PC/CRP.7¹). Concernant l'annexe sur les multipartenariats (TD(XI)/PC/CRP.7/Add.1²), il a demandé au secrétariat d'actualiser le document en consultation avec les délégations intéressées et de soumettre la version finale à la Conférence. Il a également demandé à la Conférence de prendre note des multipartenariats lancés à cette occasion et d'annexer le texte correspondant à la version finale du texte négocié.

3. Le Conseil a demandé au Président du Conseil d'user de ses bons offices pour tenter de réaliser de nouveaux progrès sur le projet de texte négocié avant la Conférence, d'inviter toutes les parties intéressées à participer aux discussions nécessaires et de rendre compte au Comité plénier des progrès accomplis.

Déclarations

4. Le représentant de la **Jamaïque**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que le Comité préparatoire avait raison d'être pleinement satisfait de son travail. Il restait toutefois à surmonter quelques difficultés d'autant plus grandes que les paragraphes en suspens traitaient de questions qui, pour le Groupe des 77 et la Chine, détermineraient la nature des résultats de la Conférence, s'agissant notamment de la marge d'action des gouvernements, des questions institutionnelles, de la responsabilité des entreprises et de la gouvernance. La flexibilité de son groupe avait été mise à l'épreuve sur des questions intersectorielles telles que la mondialisation et le rôle de l'État, ainsi que sur de nombreux points spécifiques. Les questions sur lesquelles il restait à s'entendre étaient d'une importance cruciale pour le développement du point de vue de son groupe et étaient décisives pour le rôle institutionnel et le mandat de la CNUCED. Elles devaient être réglées de telle sorte que la CNUCED puisse fonctionner de manière indépendante, efficace et équilibrée dans le cadre des trois grands volets de son mandat. Tout autre résultat ne serait pas

¹ Publié ultérieurement sous la cote TD/L.368.

² Publié ultérieurement sous la cote TD/368/Add.1.

acceptable. Le Groupe des 77 et la Chine jugeaient également important de joindre au texte négocié les annexes pertinentes relatives au thème subsidiaire n° 4.

5. Les consultations officieuses avant la Conférence sur les questions en suspens devraient être pleinement transparentes et porter sur tous les points non résolus; tout accord devrait être communiqué à la Conférence à sa onzième session pour examen par tous les membres.

6. Le Groupe des 77 et la Chine avaient omis de soulever deux points, qui supposaient des ajouts aux paragraphes existants afin de prévoir des activités d'assistance technique dans deux domaines; ces points seraient débattus en temps opportun. Ils avaient également l'intention de poursuivre l'examen de la question des mécanismes financiers novateurs dans l'espoir de parvenir à un texte acceptable.

7. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que le texte transmis à la Conférence revêtait une importance particulière, car il déterminerait l'orientation des travaux de la CNUCED pour les quatre prochaines années. Un consensus n'était possible au niveau multilatéral que s'il était tenu compte de toutes les grandes préoccupations et des principaux intérêts, et si toutes les parties faisaient preuve d'une certaine flexibilité sur le fond et sur la forme. La Conférence aurait à régler des questions en suspens importantes, notamment la marge d'action des gouvernements, la gouvernance, la contribution de la CNUCED au processus de réforme de l'ONU et au suivi des grandes conférences des Nations Unies, la collaboration interinstitutions et les mesures coercitives unilatérales. Il fallait souhaiter que l'on trouve de nouveaux éléments pour élaborer un document qui donne une image réaliste des résultats des négociations commerciales internationales et des discussions sur la mondialisation, tout en tenant compte des besoins en matière de développement des pays en développement.

8. Le représentant du **Paraguay**, s'exprimant au nom des pays en développement sans littoral, a dit que ces pays comptaient parmi les pays les plus pauvres du monde. L'Assemblée générale avait demandé l'application effective du Programme d'action d'Almaty intitulé « Partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit », et il était important que la CNUCED contribue à son application.

9. Le représentant du **Sénégal**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit qu'il fallait trouver un accord sur un paragraphe bien formulé concernant la dette.

10. Le représentant de l'**Algérie** a dit que le thème principal de la Conférence devait apparaître sur la première page du texte négocié.

II. Questions diverses

Certificat d'origine du Système généralisé de préférences

Décision du Conseil

11. Le Conseil a approuvé les modifications proposées au certificat d'origine SGP (formule A) figurant dans le document TD/B(S-XXI)/2.

Cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007

Décision du Conseil

12. Ayant été informé que le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007 devait être examiné par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme avant la Conférence afin de respecter le délai de soumission du cadre stratégique au Comité du programme et de la coordination, le Conseil a décidé qu'un projet de cadre stratégique serait mis à la disposition des délégations d'ici au 19 mai, que des consultations officielles se tiendraient la semaine suivante et que le Groupe de travail se réunirait officiellement fin mai ou début juin pour approuver le texte, qui serait transmis au Comité du programme et de la coordination après l'adoption du texte négocié par la Conférence à sa onzième session.

III. Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

13. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B(S-XXI)/1; l'ordre du jour se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Organisation des travaux de la onzième session de la Conférence :
 - a) Tirage au sort du nom du pays à partir duquel sera établi l'ordre des sièges des délégations à la onzième session de la Conférence;
 - b) Questions d'organisation en suspens.
3. Préparation de fond de la onzième session de la Conférence
 - Rapport du Comité préparatoire.
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Préparation de l'examen par la Conférence, à sa onzième session, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Calendrier provisoire des réunions pour le reste de l'année 2004 et projet de calendrier des réunions pour 2005.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Conseil.

Tirage au sort du nom du pays à partir duquel sera établi l'ordre des sièges des délégations à la onzième session de la Conférence

14. Conformément à l'usage, il a été procédé à un tirage au sort; la Trinité-et-Tobago ouvrira l'ordre alphabétique pour le placement des délégations à la onzième session de la Conférence.

Calendrier provisoire des réunions pour le reste de l'année 2004 et projet de calendrier des réunions pour 2005

15. Le Conseil a adopté le projet de calendrier des réunions pour le reste de l'année 2004 et une partie de 2005 (TD/B(S-XXI)/CRP.1³).

Adoption du rapport du Conseil

16. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport sur sa vingt et unième session extraordinaire.

³ Publié ultérieurement sous la cote TD/B/INF.200/Rev.1.

Annexe

Participation⁴

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session :

Afrique du Sud	Italie
Algérie	Jamahiriya arabe libyenne
Allemagne	Japon
Angola	Jordanie
Arabie saoudite	Kenya
Argentine	Koweït
Australie	Lettonie
Bahreïn	Liban
Bangladesh	Lituanie
Bélarus	Luxembourg
Belgique	Madagascar
Bénin	Malaisie
Bhoutan	Malte
Bolivie	Maurice
Botswana	Mauritanie
Brésil	Mexique
Bulgarie	Mongolie
Cameroun	Mozambique
Canada	Myanmar
Chine	Népal
Côte d'Ivoire	Nicaragua
Croatie	Nigéria
Cuba	Nouvelle-Zélande
Danemark	Oman
Égypte	Ouganda
El Salvador	Pakistan
Équateur	Panama
Espagne	Paraguay
États-Unis d'Amérique	Pays-Bas
Éthiopie	Pérou
Fédération de Russie	Philippines
Finlande	Pologne
France	Portugal
Gabon	République arabe syrienne
Grèce	République de Corée
Honduras	République de Moldova
Hongrie	République dominicaine
Inde	République tchèque
Indonésie	République-Unie de Tanzanie
Iran (République islamique d')	Roumanie
Islande	Royaume-Uni de Grande-Bretagne
Israël	et d'Irlande du Nord

⁴ Pour la liste des participants, voir TD/B(S-XXI)/INF.1.

Sénégal	Trinité-et-Tobago
Singapour	Tunisie
Slovaquie	Uruguay
Slovénie	Venezuela
Soudan	Yémen
Sri Lanka	Zambie
Suisse	Zimbabwe
Thaïlande	

Observateurs

Bosnie-Herzégovine
Brunéi Darussalam
Cambodge
Kazakhstan
Saint-Siège

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Commission européenne
Groupe des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Fonds commun pour les produits de base
Organisation internationale de la francophonie
Union africaine
